

Les Midis de l'accessibilité

Financements : Quels financements mobiliser pour monter des projets d'accessibilité au livre et à la lecture ?

25 octobre 2022

Organisateurs : Livre et Lecture en Bretagne et les Médiathèques de la Baie

- Mailys Affilé : Bonjour à tous. Bienvenue, Je suis Mailys Affilé.

Je vous souhaite la bienvenue à ce 4^e midi de l'accessibilité. Dernier temps de rencontre sur le temps du midi, proposé par Livre et Lecture en Bretagne et les Médiathèques de la Baie à Saint-Brieuc.

J'en profite pour remercier Albane Lejeune.

Nous avons eu des temps de rencontre très intéressants, très riches, très denses, même parfois, nous restions sur notre faim car nous avons envie d'en savoir plus. Cela nous invite à creuser les sujets par la suite.

Aujourd'hui, le sujet est modéré par Ollie Walter, de la médiathèque de Ploufragan. Il va présenter les intervenants de ce midi. Ce dernier sujet, c'est la question des finances. Tout cela nous a mis en appétit, mais pour se mettre à table,

maintenant, l'argent est le nerf de la guerre. Cela fait écho à la première rencontre sur les partenariats, qui sont une chose. Chacun valorise ses actions et peut apporter une aide précieuse, des moyens, des locaux, de la richesse en termes de ressources humaines. Mais il y a aussi besoin d'argent, en espèces sonnantes et trébuchantes.

Je coupe mon micro et ma caméra, mais je reste là. Bon appétit.

Vous pouvez suivre le webinaire avec le sous-titrage en direct, la vélotypie assurée par la société Voxa Direct, plus précisément aujourd'hui par Sylvia.

Il suffit de suivre la vignette intitulée « Voxa Direct », que vous pouvez épingler. Si vous ne voyez pas toute la fenêtre, il faut cliquer sur la fenêtre de vélotypie et faire « ajuster à l'image ».

Je cède la parole à Ollie Walter, médiateur numérique à la médiathèque de Ploufragan.

- Ollie Walter : Bonjour. Merci d'être aussi nombreux.

Le sujet que nous allons aborder, est : Quels financements mobiliser pour monter des projets d'accessibilité ?

Au sein du groupe accessibilité des Médiathèques de la Baie, c'est une question qui est essentielle. Elle est aussi récurrente dans les webinaires.

Aujourd'hui, nous allons accueillir la Médiathèque Départementale d'Ille-et-Vilaine : Isabelle Berta, et Rosine Gandon, bibliothécaires référentes accessibilité.

Un kit accessibilité a été fait pour plus d'inclusion en bibliothèque que vous pouvez retrouver sur leur site. Une partie des aides et subventions évoquée sera mise sur le site de Livre et Lecture en Bretagne.

Nous allons accueillir également Edith Girard du Centre National du Livre qui accompagne des projets pour les publics empêchés. Je vous souhaite de passer un bon moment.

Je passe la parole à Isabelle et à Rosine.

- Isabelle Berta : Merci Ollie. Bonjour. Merci pour cette invitation à contribuer aux Midis de l'accessibilité.

On n'est pas des expertes dans les questions de financement et encore moins de financement d'accessibilité. On a travaillé dans le cadre de ressources en ligne l'an dernier, qu'on met sur le site de la bibliothèque départementale.

C'est à ce titre qu'on a accepté l'intervention d'aujourd'hui. Notre objectif aujourd'hui est très modeste : c'est d'ouvrir la voie vers ce vaste monde des aides financières pour les bibliothèques. On va vous présenter un panorama en l'état actuel de nos connaissances. On a choisi de le structurer par

échelon. On est dans un webinaire au départ breton, on est désolé pour tous les participants qui ne sont pas bretons. Mais toutes nos références locales, départementales et régionales vont être bretonnes.

- Rosine Gandon : Le premier échelon, c'est les bibliothèques départementales, qui proposent des dispositifs d'intervention différents. Pour la Bretagne, la Bibliothèque Départementale des Côtes-d'Armor (=BCA), cette année, s'est dotée d'un nouveau schéma de lecture publique qui va continuer jusqu'en 2027. Dans le cadre de ce schéma, une attention particulière est portée aux publics en situation de handicap, en situation de précarité sociale, qui sont en parcours d'insertion ou en perte d'autonomie.

Sur le modèle du dispositif Culture État et Santé, il y a des appels à projets qui pourraient être lancés et suivis par la BCA.

La Bibliothèque Départementale des Côtes d'Armor pilote les CTLI (= Contrats Territoire-Lecture Itinérance).

La Bibliothèque des Côtes d'Armor propose le CTLI qui a pour but de favoriser au maximum l'accès aux livres et à l'art. Dans les précédents Midis de l'Accessibilité, on a eu des exemples de projets financés par les CTLI

La Bibliothèque Départementale du Finistère propose un dispositif financier qui aide à l'acquisition de collections

adaptées. Les dépenses sont plafonnées à 10 000€, et participent à hauteur de 20%. La Bibliothèque Départementale du Morbihan a déterminé deux priorités, la première, c'est la formation des référents handicap, et la deuxième, c'est l'accompagnement du travail en partenariat. Par ailleurs, elle prête aussi du matériel et des fonds adaptés aux territoires.

Enfin, la bibliothèque départementale d'Ille-et-Vilaine propose un dispositif d'aide indirecte en fonctionnement, qui s'appelle Achat sur Projet. Le but est de soutenir la diversité des collections. Elle achète des fonds pour un prêt longue durée, en concertation avec les territoires, et en complément d'un financement par les territoires eux-mêmes.

C'est un projet qui doit être d'envergure, il doit associer au moins 3 communes, dont une bibliothèque. Il finance 5 projets par an.

Parmi les critères, un critère est important, c'est l'axe pour le développement des publics. Sur une majorité des projets financés sur les dernières années, ça a surtout été des projets avec des fonds accessibles ou des fonds à destination des publics éloignés.

- Isabelle Berta : A l'échelon départemental, les collectivités départementales elles-mêmes. Pour le Finistère, il y a le dispositif appelé Culture Solidaire, c'est un appel à projet

annuel, pour rendre plus lisibles les actions qui visent à faire de la culture un vecteur de dignité notamment. Ça touche plusieurs publics. Les médiathèques peuvent répondre à cet appel à Projets.

Dans le Morbihan, cela peut être financé via la Mise en Accessibilité des bibliothèques. C'est 10 000€ annuels maximum par commune.

En Ille-et-Vilaine, le Département propose deux aides à l'investissement, et deux aides en fonctionnement. Les aides sont à raccrocher aux contrats de territoire. Ce dispositif est en cours de restructuration, on connaîtra les détails en fin d'année. Donc je ne parlerai que d'un premier dispositif, le Fonds de Solidarité Territorial (=FST), pour les communes de moins de 2 000 habitants, les communes qui sont les moins riches. Le FST permet de se voir financer des travaux de rénovation du bâtiment avec une mise aux normes accessibilité.

Le FAAT (Fond d'Accompagnement Artistique et Territorial) est en direction notamment des publics et territoires prioritaires du département, dont les publics empêchés et éloignés.

Enfin, la conférence des financeurs, la CFPPA, coordonne dans chaque département en France le financement d'actions de prévention de perte d'autonomie pour les personnes âgées qui vivent à domicile, et également à leurs

aidants. C'est sous forme d'appel à projets, le plus souvent annuel. Chaque conférence définit des axes ou des thématiques prioritaires, les projets et les actions doivent s'inscrire dans un de ces axes. L'aide versée est annuel, mais la pluriannualité des projets peut être retenue.

Le projet de la médiathèque L'Ourse à Dinard, le réseau des bibliothèques de la communauté de communes Côte-d'Émeraude, se sont vu financer des projets, comme le portage à domicile, un projet numérique pour les seniors autour de tablettes, et un projet culturel notamment.

- Rosine Gandon : Au niveau régional, il y a le dispositif Culture et Santé, qui est national, qui se décline au niveau régional à travers des conventions signées notamment avec les ARS (=Agence Régionale de Santé). En Bretagne, l'ARS et la DRAC Bretagne (Direction Régionale des Affaires Culturelles) proposent un dispositif qui s'appelle Culture & Santé. C'est un appel à projets. Le dernier a été lancé en 2022. L'idée est de soutenir ou des nouvelles initiatives ou des actions déjà engagées par les établissements de santé, qui veulent développer un volet culturel dans leur projet d'établissement.

Les projets soutenus doivent être portés par une structure culturelle : une bibliothèque ou un réseau de bibliothèques.

Et les candidatures doivent être cosignées par la structure et par l'établissement de santé.

Les actions peuvent être annuelles ou pluriannuelles. Dans ce cas-là, c'est plutôt un jumelage. Ça peut s'étaler jusqu'à 3 ans. Le financement ne dépasse pas 60%. Ce sont plutôt les actions qui sont pérennes ou structurantes qui sont soutenues.

- Isabelle Berta : Toujours au niveau régional, dans le cadre du concours particulier au sein de la dotation générale de décentralisation, les DRAC peuvent apporter une aide en faveur de l'accessibilité. Ça peut être la mise en accessibilité du bâtiment, la signalétique accessible, l'équipement adapté, la mise en accessibilité du portail du SIGB ou des ressources numériques. Pour la DRAC Bretagne, les fiches sont à retrouver sur le site, notamment les fiches construction, informatique et mobilier.

Pour la DRAC Bretagne, l'ensemble des projets qu'elle peut financer dans le cadre de la DGD (=Dotation Générale de Décentralisation) peuvent se voir bonifier de 5% quand la structure a vraiment un axe accessibilité très développé. C'est le cas en Bretagne.

- Rosine Gandon : Au niveau national, on ne pouvait pas ne pas citer le CNL (=Centre National du Livre). On ne vous en

dit pas plus, ce sera toute la suite du webinaire avec Édith Girard.

Au niveau national, il y a aussi le CCAH (=Comité National Coordination Action Handicap) qui peut financer des projets qui sont destinés à améliorer le quotidien des personnes en situation de handicap. Il accompagne au niveau local et national des expériences inspirantes, des projets innovants, ou des réponses à des besoins non satisfaits, quel que soit le type de handicap. Les aides accordées sont prévues pour des dépenses d'investissement: construction, aménagement, équipement hors renouvellement. A titre dérogatoire, il peut financer des dépenses de fonctionnement lorsqu'il s'agit d'une aide au démarrage d'un projet particulièrement innovant ou expérimental. Par contre, il ne finance pas la mise en accessibilité du bâtiment. Il est recommandé pour les bibliothèques et les réseaux de bibliothèques de contacter en amont le comité pour vérifier l'admissibilité du projet.

- Isabelle Berta : Il y a aussi des fondations qui peuvent financer des projets pour les bibliothèques en lien avec les personnes en situation de handicap. Il y a le fonds de dotation Handicap & Société. Il porte plusieurs initiatives, dont Handi-Livres, qui est un prix littéraire.

En 2020, sur 194 projets proposés, ils en ont soutenu un peu plus de 50. Ces projets portaient sur le domaine de la santé et du champ social. Ils avaient pour objectif d'accompagner durablement les personnes handicapées ou malades dans la société.

On retrouve sur le site la liste de tous les projets.

Attention, il ne faut pas confondre ce dispositif avec un autre qui est proposé par le Fonds de dotation Handicap & Société qui porte davantage sur la recherche médicale et technologique, donc qui ne concerne pas les bibliothèques.

- Rosine Gandon : On a repéré aussi la Fondation de France qui propose un dispositif, Soutien aux Pratiques Inclusives, pour apporter des solutions durables dans le champ du handicap. L'appel à projets est annuel et aussi thématique. Il faut vérifier la thématique annuelle. Mais les bibliothèques peuvent y répondre.

Les dépenses sont pour la formation, le matériel, la rémunération de prestations. Il est annuel ou pluriannuel. Il peut atteindre 80% du coût total du projet.

- Isabelle Berta : Il y a la fondation Crédit Mutuel pour la lecture. Dans le cadre de l'année Lecture Grande Cause nationale, la fondation du Crédit mutuel a lancé un plan lecture 2022 avec 3 engagements majeurs pour encourager

la lecture et la lutte contre l'illettrisme. Cette année, il double le nombre de projets soutenus en 2022, et les bibliothèques et les réseaux de bibliothèques peuvent déposer un projet.

- Rosine Gandon : On termine par l'échelon européen. L'Europe ne prévoit pas de fonds dédiés. La logique qui prévaut, c'est une logique de projets et de projets plutôt innovants. L'Europe prévoit des fonds structurels et des programmes de coopération pour le financement de projets de coopération transfrontalière notamment.

Les États vont déléguer aux départements. C'est compliqué de s'y retrouver.

On a contacté nos référents Fonds Européens. On a pu repérer qu'il y avait potentiellement des fils à tirer avec deux fonds : le FEDER et le FSE. Ces deux financements fonctionnent par appel à projets. Le FEDER est un fonds structurel pour accompagner les projets qui renforcent la compétitivité et l'attractivité. Les bénéficiaires, ce sont des entreprises, des organismes publics, des associations, qui financent des projets numériques. En Bretagne, l'interlocuteur est la Région, c'est l'autorité de gestion de ce fonds. Il peut y avoir un premier contact via le formulaire en ligne. Ensuite, les dossiers de réponses sont étudiés au sein des 21 pays bretons par des comités uniques de programmation.

Le FSE finance des projets locaux aussi, mais dans les domaines de l'emploi, de la formation, de l'inclusion et de l'innovation sociale. Pour ce financement européen, l'axe majoritaire, c'est surtout le retour à l'emploi. Mais il peut financer des actions en destination des personnes éloignées de l'écrit. C'est notamment le cas du réseau des bibliothèques Montreuil Est Ensemble. Là, on était dans le volet du FSE spécifiquement lié à la réussite éducative.

Pour 2021-2027, le FSE devient FSE+, car il inclut l'aide aux jeunes et aux plus démunis. Pour la Bretagne, l'interlocuteur est la DREETS (=Directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités) . Ils viennent de lancer la première campagne pour le FSE+ et les appels à projets. Voilà pour ce tour le plus rapide possible qu'on ait pu, des financements possibles. On diffusera le document. On actualisera aussi la fiche pratique. Vous serez tenus informés quand elle sera mise à jour.

Là, vous voyez le tableau qui récapitule ce qu'on vient de dire avec les différents dispositifs qu'on vient d'évoquer. Merci de votre attention.

- Ollie Walter : Merci. Il ne faut pas hésiter de poser des questions dans la conversation de Teams, comme ça, à la fin, on peut poser vos questions aux intervenants.

Édith Girard va nous présenter le CNL.

- Édith Girard : Merci à Livre et Lecture en Bretagne pour la proposition d'intervention à ce webinaire.

L'idée est de vous présenter l'aide principale du CNL pour le développement de la lecture auprès des publics spécifiques, donc une aide pérenne et courante du CNL, qui existe depuis quelques années, que certains d'entre vous connaissent peut-être déjà, mais qui, à l'aune d'une réforme plus globale de simplification des aides du CNL, a été réformée il y a 2 semaines par notre conseil d'administration, avec des petites nouveautés que je signalerai. Globalement, pour les publics spécifiques et en particulier les publics porteurs ou en situation de handicap ou de déficience quelconque, l'aide connaît très peu de modifications, notamment pour les bibliothèques, car vous étiez déjà éligibles à cette aide.

Pour revenir sur la philosophie générale de cette aide, l'idée de ce dispositif légèrement révisé, c'est de le centrer davantage autour du projet de médiation là où nous étions essentiellement sur des politiques d'acquisition. Les soutiens sont toujours éligibles, mais il y a une exigence demandée, de présenter un projet de médiation global à l'intérieur duquel il y a un projet d'acquisition de collections documentaires ou d'outils de lecture. Donc c'est de soutenir des projets de qualité qui sensibilisent à la lecture, qui intègrent des professionnels de la chaîne du livre, qui

proposent des actions de médiation et une politique d'acquisition d'offres documentaires.

On demande aux structures de bien identifier les publics cibles dans le dépôt du projet. Ça ne peut pas être le courant de vos actions. Donc de proposer un programme et un calendrier d'actions de médiation, qui implique des acteurs de la chaîne du livre, avec un budget précis, avec une démarche de valorisation de l'action.

Les structures bénéficiaires sont les bibliothèques de lecture publique ou une bibliothèque associative, les réseaux de bibliothèques... (lecture à l'écran).

Cette aide est ouverte à toute autre structure culturelle, qu'elle relève d'un statut associatif par exemple, du champ social, de l'éducation populaire. L'idée est de pouvoir solliciter aussi des envies de développer des projets par différents acteurs pour le développement de la lecture auprès des publics spécifiques. Ça vous concerne moins, mais ça peut être intéressant dans vos échanges avec les partenaires sur le territoire.

Un petit rappel des publics concernés par cette aide. On est bien sur les publics empêchés. Les personnes présentant des difficultés d'apprentissage de la lecture, notamment chez les plus jeunes. (lecture à l'écran).

Le territoire concerné sera re gardé pour voir s'il y a des priorisations à faire, par exemple sur les QPV (= quartiers

prioritaires de la politique de la ville) ou les territoires ruraux.

On a changé de paradigme, la philosophie de l'aide. Il nous faut, dans le dépôt du dossier, montrer comment, si vous êtes sur une demande budgétaire d'acquisition, elle s'inscrit dans un programme spécial de médiation, avec a minima un professionnel de la chaîne du livre.

Donc un calendrier précis compris entre un et six mois, avec 6 demi-journées.

On ne vous demande pas 6 demi-journées avec à chaque fois un intervenant extérieur.

Donc une proposition d'acquisition de collections ou d'outils de lecture : on peut aller sur une liste d'ouvrages avec un petit échantillon demandé au moment du dépôt de dossier. Et un petit échantillon des ouvrages déjà pressentis sur l'achat. Et la possibilité d'arriver sur les outils de lecture : Tablette adaptée par exemple.

On est encore une fois... On est aussi sur des projets là qui, pour le coup, ou des soutiens, qui peuvent être différents de ceux apportés des DRAC. Car on arrive sur des coûts éligibles.

Globalement, on est sur des montants d'un minimum de 1000€ pour des projets de 2000€.

En tant qu'établissement national, il est important de ne pas être dans le saupoudrage de projets.

Le CNL peut intervenir jusqu'à 70% du budget total sur des coûts éligibles qui sont assez variés, puisqu'on va sur les coûts relatifs aux intervenants directs (auteurs, médiateurs...), à partir du moment où on n'est pas sur les personnels, sur de la valorisation des salaires des bibliothécaires.

Des coûts relatifs aux achats associés aux projets : du petit équipement, de la cession de droits, pour mobiliser un visuel, lecteur DAISY, loupe etc.

Peut-être une petite alerte sur les projets qui ne pourraient pas être financés de fait, c'est-à-dire qui seraient de toute façon inéligibles. Si le projet est déjà financé par un autre financement, si c'est un programme entièrement destiné à des professionnels, du type une journée ou un colloque, s'il a débuté avant la date limite du dépôt de dossier. On a assoupli les critères. Avant, il ne devait pas avoir débuté avant la notification de la décision de la subvention. C'était très contraignant. Donc on a mis à la date limite du dépôt de dossier. Ça fait gagner 2 mois aux porteurs de projets, et ça permet une souplesse au niveau de l'engagement des frais pour les porteurs.

Et ne pas faire déjà l'objet d'une subvention du ministère de la Culture.

Les pièces qui vous sont demandées pour anticiper une future demande : le descriptif du projet, un calendrier

détaillé, un budget prévisionnel. On a assoupli, on n'est plus que sur un budget prévisionnel, par contre signé du représentant légal. On a enlevé la demande des devis en amont pour chaque type de poste. L'attestation de partenariat : c'est quand vous avez un partenariat spécifique avec une structure d'accueil ou autre. Plutôt que la convention, on est sur une attestation qui permet de prouver que vous n'êtes pas tout seuls dans l'histoire.

Enfin, le cas échéant, quand vous demandez une aide à l'acquisition de collections, le fameux échantillon de titres.

Donc ce n'est pas l'ensemble des titres qu'on vous demande. Au niveau du process, car au CNL, c'est quand même très normé, c'est dans le cadre d'un règlement des aides, de commissions qui sont organisées, tout est dématérialisé au CNL, toutes les demandes. Donc vous devez demander la création de votre compte utilisateur au préalable. Donc ne vous y prenez pas du jour au lendemain pour faire une demande. On a jusqu'à 72h pour vous valider le compte.

Quand vous trouvez votre aide, là, vous avez plusieurs onglets qu'on essaie de simplifier. On sait que notre plateforme n'est pas très intuitive et ergonomique. Ensuite, vous faites valider. De notre côté, il y a des instructeurs qui vérifient la complétude du dossier, et qui reviennent vers vous avec une relance si besoin. S'il est complet, il passe à la deuxième phase, pour voir s'il est éligible.

Donc il y a ce process-là de vérification. Ensuite, il est inscrit en commission, il est étudié par les membres de la commission.

Le dossier est présenté en commission, il reçoit ou non un avis favorable, qui est ensuite revalidé par la présidente du CNL. Et là, vous recevez une alerte via le compte, vous indiquant le statut de votre dossier, et le montant alloué.

Aujourd'hui, vous ne pouvez pas aller vérifier comment pourrait se construire votre dossier. Nous sommes en train de faire des développements informatiques pour réadapter la plateforme de demande. Elle devrait être rouverte autour du 15 novembre avec le nouveau règlement en ligne. Si vous ne la trouvez pas, vous nous envoyez un mail, soit à moi, soit à Marie Grimaud.

Il y a trois sessions par an. On serait a priori sur un là pour la session de 2023 pour un dépôt avant le 9 décembre. (lecture à l'écran).

J'ai fait rapide. J'espère que ce n'était pas trop survolé. N'hésitez pas sur les questions, et à revenir vers nous également. Ne soyez pas étonnés si vous n'avez pas les infos aujourd'hui sur Internet, c'est juste que la plateforme n'est pas ouverte. Mais il y aura bien 3 commissions comme les autres années.

- Ollie Walter: Merci. Nous allons vous fournir les contacts des intervenantes pour envoyer vos questions par mail.

Nous allons dépasser un peu au niveau temps.

Une première question : l'aide du CNL peut-elle concerner une bibliothèque départementale ?

- Édith Girard : Oui, bien sûr.

On en avait jusqu'alors très peu. Et avec toute la pub qu'on a eue dans le cadre du plan de relance pour l'aide à l'acquisition des bibliothèques, on a eu pas mal d'échanges et finalement, j'ai l'impression que ça a eu un effet rebond sur les aides courantes.

Nous avons eu plusieurs demandes de la part de bibliothèques départementales, ce qui était très rare jusqu'alors.

- Ollie Walter : Les aides au financement des formations sont possibles avec le CNL ? Et aussi, y a-t-il d'autres financements qui peuvent financer des formations ?

- Édith Girard : Pour le CNL, nous ne pouvons pas prendre en charge la formation des personnels permanents des bibliothèques.

En revanche, dans le cadre d'un projet d'une bibliothèque, même de formations auprès de partenaires relais... A un

moment, on travaille avec tout un EHPAD, on a 2h ou 3h de sensibilisation et d'intervention avec un auteur auprès du personnel de l'EHPAD avant de lancer le projet dans l'EHPAD, là, c'est possible.

Isabelle Berta : Pour compléter, dans les dispositifs qu'on a présentés, il y avait la Fondation de France qui nous a dit que les postes qui pouvaient être financés incluaient la formation.

- Ollie Walter : Super.

Comment financer les interprètes LSF ? Et comment les intégrer dans un montage de projet ?

C'est un peu une question pour tout le monde, je pense.

- Édith Girard : Personnellement... On ne l'a jamais eue... Je suis en train de faire un scan des dossiers qu'on a soutenus... Néanmoins, nous pourrions le prendre dans le cadre des coûts relatifs à la médiation, j'imagine, relatifs aux intervenants nécessaires pour les projets de médiation.

Isabelle Berta : Avec Rosine, on se disait, en préparant cette intervention, il y a les financements de sa propre collectivité : La commune, ou le réseau intercommunal s'il y en a un. On est plus là sur un montage financier, ou en

tout cas une logique de projet. On se disait que mettre en place un projet d'accessibilité, de sensibiliser les élus, donc un plan d'accessibilité au niveau de la structure, ça peut être l'occasion de demander et d'obtenir des budgets plus importants qui pourraient inclure du coup ces fameux budgets importants d'interprétation, d'adaptation des différentes actions culturelles : il y a l'interprétation, mais la vélotypie aussi comme aujourd'hui.

Ce sont des postes importants financièrement.

C'est comment travailler à l'échelle de sa propre collectivité autour d'un schéma d'accessibilité pour faire prendre conscience que tout cela doit être appréhendé de manière globale.

Le premier document qu'on a produit pour le kit, c'est la mise en place d'un schéma d'accessibilité justement : à quoi ça sert, ce que c'est, et comment le mettre en place.

- Rosine Gandon : Il y a l'audiodescription aussi.

- Ollie Walter : Trois questions pour le CNL.

Le public des personnes âgées est-il concerné ?

Le public du milieu pénitentiaire est-il concerné ?

Cela doit forcément être des auteurs professionnels ? Ou y a-t-il d'autres professionnels qui peuvent être invités ?

- Édith Girard : Oui, ce sont des publics cibles de l'aide. Quand les deux publics cités, seniors et sous main de justice, ils sont bien dans des situations de dépendance ou de situation temporaire de difficulté d'accès à la lecture. Pour les intervenants, non, il n'y a pas que les auteurs qui peuvent participer. On peut se dire qu'un conteur, qu'un acteur qui viendrait faire une lecture à voix haute, un spectacle adapté pourraient être pris en charge dans des coûts relatifs à la médiation. On n'est pas limité aux auteurs. Après,... Là, il y avait cette attention sur le fait que, dans le cadre des auteurs, il y aurait une attention sur la juste rémunération pour être sur des choses réglementaires.

- Ollie Walter : Dernière question : Dans les questions des personnes inscrites, y a-t-il des projets européens qui ont déjà été sollicités ? Comment se déroule le suivi des projets européens ?

Isabelle Berta : C'est plutôt Rosine qui a assisté et lu les comptes rendus du webinaire de la BPI. En ce qui concerne le suivi... Rosine, n'hésite pas à compléter si tu te souviens mieux que moi.

- Rosine Gandon : Effectivement, il y avait peu de projets soutenus.

Par rapport au suivi, et pour obtenir les financements européens, c'est quand même important d'avoir des personnes dédiées au suivi de ces financements au moment où on s'inscrit. C'est important d'avoir les bons contacts et une personne spécialisée, et au moment où on porte le projet, et ensuite au moment où on le suit, car il y a ensuite tout un dispositif et toute une procédure à suivre tout au long du projet, et la manière de prouver qu'on utilise bien les fonds européens.

Isabelle Berta : C'est très lourd. C'est ce qui ressort des échanges qu'on a pu avoir. On se rend compte que les seules collectivités qui réussissent à faire la demande, ce sont celles qui ont un service qui a l'habitude de faire un montage de dossier.

On vous invite quand même à vous tourner vers vos Départements, pas les bibliothèques. On a appris qu'il y avait quasiment nécessairement dans tous les Départements un référent fonds européens, soit FEDER soit FSE.

Les organigrammes des collectivités départementales sont compliqués, mais c'est quelque part.

Pour les bibliothécaires présents aujourd'hui, passez par votre bibliothèque départementale pour faire cette recherche. Ce sont des personnes ressources. Et il faut

justifier, une fois qu'on a déposé le dossier, dépense par dépense.

Je vous ai mis dans le Chat plein de sites qui existent autour des fonds européens. Je vous ai mis celui qui est le plus simple d'accès peut-être, je vous ai mis le lien.

Il y a des infographies assez simples.

Sinon, n'hésitez pas à aller sur les sites de votre région. Vous tapez « Bretagne fonds européens », vous allez trouver des pages dédiées de votre région en lien avec les fonds européens.

- Ollie Walter : Je me permets aussi, il y a aussi les maisons de l'Europe qui peuvent aider.

C'est ultra lourd comme projets, mais c'est aussi souvent des financements assez conséquents.

On va s'arrêter là je pense.

Je veux remercier nos 3 super intervenantes. C'était super intéressant. J'espère que vous avez trouvé notre webinaire intéressant aussi. Un grand merci à la vélotypie.

Et aux vélotypistes. A l'équipe de Livre et Lecture en Bretagne et au CNL et à vous les participants. Un replay audio et textuel va être disponible dans quelques semaines sur le site de Livre et Lecture en Bretagne.

Il y aura les supports et les ressources que les intervenantes vont nous fournir.

Vendredi, il y aura le questionnaire d'évaluation. Si vous voulez nous faire des retours, on sera super contents. Merci beaucoup.

- Tous : Merci.

Albane Lejeune : Il me reste le mot de la fin à réaliser. Voici la dernière édition des Midis de l'Accessibilité terminée. Le programme a été riche.

On a pu voyager dans le cadre du mois de l'accessibilité des Médiathèques de la Baie.

On espère en tant qu'organisateur que ce format méridien de 45 mn vous aura convenu. Je remercie tous les intervenants, les modérateurs, les partenaires. Une spéciale dédicace à Mailys Affilé et Lucile Renaud.

On aura le plaisir de vous retrouver à l'occasion de prochains rendez-vous ou de formations. Je confie le mot de la fin à Alexandre Jollien qui dit : rencontrer l'autre, c'est se reposer un peu de soi.

Voilà. Bonne continuation à chacun.